



Actions-clé du programme Erasmus +

Action clé 1 : mobilité à des fins d'apprentissage > échanges de jeunes, service volontaire européen, travailleurs de jeunesse (animateurs...), personnel du champ de la formation des adultes et de la formation professionnelle initiale et continue...

Action clé 2 :

- Partenariats stratégiques de coopération pour l'innovation « Ces projets doivent permettre de développer des résultats innovants et/ou la dissémination et l'exploitation intensive de productions ou de méthodologies nouvelles ou existantes. Les candidats peuvent bénéficier d'un budget pour des « productions intellectuelles » et des « événements multiplicateur » ». (extrait du Guide 2016)

*****NOUVEAU***** partenariats stratégiques pour l'échange de bonnes pratiques > « L'objectif principal de ce type de projet est de permettre aux organisations de développer et renforcer leurs réseaux, de développer leur capacité à travailler en coopération transnationale, de partager et confronter des idées, pratiques et méthodes. » (Guide 2016).

- renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse > coopération transnationale basés sur des partenariats multilatéraux entre des organisations actives dans le domaine de la jeunesse des pays membres du programme et des pays partenaires (Balkans, pays de la Méditerranée et reste du monde).

Action clé 3 : Rencontres entre jeunes et décideurs sur les questions de jeunesse (dialogue structuré)

SPORT : *****NOUVEAU***** partenariats collaboratifs à petite échelle (au moins 3 partenaires de 3 pays différents) - projets pour le développement/la promotion de pratiques qui favorisent l'inclusion dans le sport (notamment : égalité des genres et handicap), soutiennent la mobilité des volontaires, entraîneurs, personnels des organisations à but non lucratif.

Calendrier des dépôts 2016

*** Action clé 1**

- Mobilité dans le secteur de la jeunesse (travailleurs jeunesse, échange de jeunes, projets SVE...) : 2 février, 26 avril, 4 octobre
- Mobilité dans les secteurs éducation et formation : 2 février

*** Action clé 2**

- Partenariats stratégiques jeunesse : 2 février, 4 octobre
- Partenariats stratégiques éducation et formation : 26 avril

*** Action clé 3**

- Rencontres entre jeunes et décideurs sur les questions de jeunesse: 2 février, 26 avril, 4 octobre